

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député Maire

OBJET : Approbation et signature d'une convention relative aux conditions de mise en œuvre des actions de prévention spécialisée avec le Conseil Général du Val d'Oise.

PIECE (S) JOINTE (S) : Projet de convention

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation :

Cette convention avec le Conseil général est régulièrement reconduite depuis 2006. Elle a pour objet de définir les principes et déterminer les modalités de la collaboration entre les cocontractants dans le cadre de la politique de prévention spécialisée menée dans le département du Val d'Oise.

Les modalités d'interventions sont définies par un cahier des charges et une procédure d'évaluation proposée par le Conseil Général.

Dans notre présentation précédente nous rappelions que la prévention spécialisée est une composante de la politique d'intégration sociale et professionnelle des jeunes et que cette convention vient en préciser les deux principaux objectifs :

- le ciblage du public « 11-15 ans » avec l'évolution de la scolarité et la prise en compte de l'environnement du jeune (famille quartier....) dans le cadre d'une approche différenciée : les accompagnements des « 16-18 ans » ainsi que des jeunes adultes (21 ans) en vue de l'insertion sociale et professionnelle,
- le renforcement du partenariat autour de la prévention spécialisée : l'action devra favoriser l'association des acteurs concernés dans une logique de partenariat, autour de diagnostics partagés et d'actions concertées avec l'ensemble des partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ce second objectif répond tout particulièrement aux attentes de Gonesse (voir l'objectif 3 de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

En ce qui concerne la ville de Gonesse les quartiers de La Fauconnière, des Marronniers et de St Blin constituent les cibles initiales de cette intervention. Sa mise en oeuvre, à titre expérimental, a permis d'installer une équipe d'éducateurs et une pratique intégralement gérées par la commune et inscrites de plain-pied dans son projet de lutte contre la délinquance, le décrochage scolaire et d'une manière générale de l'inadaptation sociale des jeunes de 11 à 25 ans.

Placée sous l'autorité de la Direction de la Civilité, de la Prévention et de la Sécurité, l'activité de cette équipe se décline autour de quatre modalités principales d'intervention :

- le travail de rue qui engage la présence régulière des éducateurs sur l'espace public et qui constitue la source principale des relations établies avec les jeunes qui donnent lieu à des accompagnements éducatifs individuels,
- une présence en temps et heure sur les lieux réputés sensibles (regroupements en soirée),

- l'accompagnement (pas seulement l'orientation) des jeunes vers les structures et institutions adaptées,
- L'engagement de collaborations étroites avec les services et institutions en relation avec les mêmes publics (communales ou autres), la mise en œuvre systématique des partenariats utiles.

2) financement :

Le Conseil Général prend en charge :

- 80% du coût des quatre postes d'éducateurs spécialisés,
- un forfait annuel de 4 000 € par poste répartis ainsi : 1 500 € pour les moyens matériels mis à disposition de l'agent, 2 000 € pour la mise en place d'actions collectives, 500 € pour la mise en place de la supervision technique.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec le Conseil Général du Val d'Oise la convention relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Suppression et création de poste

1) Présentation

Le tableau des effectifs doit être actualisé afin de tenir compte de la réussite à un concours, après inscription sur liste d'aptitude par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France ;

2) Financement

Le coût annuel des mesures est d'environ 280 €

3) Proposition

A/ Suppression de poste :

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression du poste suivant :

FILIERE TECHNIQUE :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 01/05/2013

B/ Création de poste :

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la création du poste suivant :

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe au 01/05/2013

CONSEIL MUNICIPAL 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PIGOT

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) pour les travaux de chauffage, d'électricité et de dallage de l'église Saint-Pierre Saint Paul

La Commission des finances du 16 Avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

L'église Saint-Pierre/Saint-Paul, propriété de la ville, s'élève à l'emplacement d'un édifice roman dont il ne subsiste plus en élévation que la base et le deuxième niveau du clocher. La requalification des installations de chauffage et d'électricité est programmée au second semestre 2013. S'agissant d'un projet de chauffage surfacique, des fouilles archéologiques ont été réalisées après dépose du carrelage existant. Ils sont toujours en cours.

Une part trop faible du carrelage a pu être récupérée. Un dallage neuf est donc nécessaire, après reprise complète des sols. Sa nature sera choisie en adéquation avec la pierre de l'église, permettant de mettre en évidence les surfaces de circulation, les surfaces de station assise, les surfaces de culte. Elle tiendra aussi compte des prescriptions éventuelles de la DRAC qui examine actuellement le dossier en vue de formuler un avis sur le projet.

Le coût global des travaux de requalification des installations de chauffage et d'électricité, de sonorisation et de dallage de l'église Saint Pierre Saint Paul sont estimés à 800.000 €uros hors taxes. Le marché de mission de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement d'entreprises solidaire ARTIBAL/René Cuilhe Associés, le 21 novembre 2012, pour un montant de 64.540 €uros HT. Il convient donc d'ajouter ce montant au coût des travaux.

L'église Saint Pierre Saint Paul étant classée au titre des Monuments historiques, elle est susceptible de faire l'objet d'une subvention d'Etat qui peut par la suite être complétée par une subvention du département au travers d'une inscription par voie d'avenant au contrat départemental.

En effet, concernant un monument inscrit, l'Etat est autorisé à subventionner dans la limite de 40% de la dépense effective les travaux d'entretien et de réparation que nécessite la conservation des immeubles inscrits (code du patrimoine, art L.621-29). Il est aussi autorisé à participer au financement d'études. Une circulaire du 4 avril 1969 insiste sur l'un des critères importants de sélection des opérations subventionnables : le caractère fondamental des opérations qui les oppose aux opérations qu'on pourrait considérer comme superficielles. Les aides de l'Etat sur ce type d'opération sont une possibilité et non un droit acquis.

L'importance du concours de l'Etat est fixée en tenant compte des particularités de l'immeuble, de son état actuel, des travaux projetés et enfin des efforts consentis par le propriétaire intéressé à la conservation du bâtiment. (Décret n°2007-487, art. 44). En l'occurrence, les efforts de la ville sont plus que significatifs. Les critères sont l'état sanitaire, le caractère nécessaire de la restauration, le critère territorial (l'état du monument est comparé à l'état moyen de conservation sur le département, la région, voire au niveau national), et des critères thématiques prioritaires qui peuvent être définis (par exemple le patrimoine hospitalier, les châteaux de la renaissance dans l'Yonne, le patrimoine du 20ème siècle..)

Les travaux théoriquement subventionnables peuvent comprendre :

- pour les opérations incontournables, ceux relatifs à la sécurité des biens et des personnes, aux urgences liées à la pérennité des immeubles et à la sauvegarde structurelle de l'édifice, aux cas particuliers des travaux d'office,
- pour les opérations ordinaires : les études préalables, les restaurations nécessaires à la conservation de l'immeuble (consolidation, couverture, maçonnerie, enduits...),
- des opérations facultatives non indispensables à la conservation du monument.
- Des opérations de restauration comportant à la fois des phases de conservation, de restauration et de mise en valeur, des opérations ponctuelles qui garantissent la conservation des objets, ou leur mise en valeur.

Toutefois, c'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui sur la base de son expertise scientifique et technique apprécie l'intérêt général de l'opération, la priorité des travaux, et l'application de critères de modulation. En ce qui concerne le présent projet, celle-ci nous confirme a priori qu'elle orienterait son soutien sur la partie relative au dallage et aux travaux correspondants. Rien cependant ne fait obstacle à ce que la ville dans la présentation de son dossier sollicite un soutien financier à hauteur de 40% sur l'ensemble du programme.

Enfin, il convient d'ajouter au plan de financement prévisionnel, une participation du Conseil Général du Val d'Oise à intégrer à un prochain avenant du contrat départemental, sur la base de la fiche C3 du guide des aides actualisées intitulée « Patrimoine Historique Communal ». Cette aide intervient en complément de celle de l'Etat. Son taux de base est de 20%, ramené à 16% du coût des travaux compte-tenu du coefficient de minoration appliqué par le département au vu des caractéristiques spécifiques à la ville de Gonesse. Cela ferait environ 160.000 €uros.

2) Financement

Le plan prévisionnel de financement serait donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux de Maçonnerie / sols	429.110,34 €	Autofinancement Ville de Gonesse	314.345,84 €
Electricité courants forts et faibles	115.320 €	Aide exceptionnelle aux collectivités territoriales – concours spécifique du Ministère de l'Intérieur sollicité au titre de la « réserve parlementaire »	45.000 €
Chauffage / Ventilation / Plomberie	96.600,5 €	Conseil Général du Val d'Oise (avenant n°2 au contrat départemental)	160.000 €
Scénographie/ Sonorisation / Correction acoustique	160.005 €	Etat (DRAC)	346.230 €
Mission de Maîtrise d'œuvre + sps + Contrôle technique	64.540 €		
Total HT	865.575,84 €	Total HT	865.575,84 €
TVA (19.6%)	169.652,86 €	TVA (à la charge Ville de Gonesse)	169.652,86 €
Total TTC	1.035.228,70 €	Total	1.035.228,70 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'approuver le projet de requalification des installations de chauffage et d'électricité, de sonorisation et de dallage de l'église Saint-Pierre/ Saint Paul, son plan de financement, et de s'engager à réaliser les travaux correspondants dont le démarrage est prévu en 2013,**
- **D'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat (DRAC) afin de solliciter une subvention au montant maximum,**
- **D'habiliter Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention, à signer tous documents et à effectuer toutes démarches en vue de l'attribution de cette subvention,**
- **D'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette opération.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAURREY****OBJET : Garantie d'emprunt au bénéfice de Val d'Oise Habitat pour l'opération d'acquisition amélioration de 13 logements locatifs situés 1 rue Galande à Gonesse.****La Commission des Finances du 16 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

Dans le cadre du développement de son patrimoine, Val d'Oise Habitat a engagé un programme d'acquisition amélioration de 13 logements situés 1 rue Galande à Gonesse (ancienne gendarmerie). Cet ensemble immobilier est constitué de 8 pavillons de type F4 et de 5 pavillons de type F5. Afin de financer cette opération, Val d'Oise Habitat souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la banque Arkea (ex BCME), quatre prêts d'un montant respectif de 314.707 € et 459.406 €. Dans ce cadre, le bailleur sollicite auprès de la commune une garantie à hauteur de 100 % de ces 4 prêts.

Ce programme d'action qui comprend l'acquisition et la réhabilitation de cette résidence est évalué à 912.640 € TTC. Les travaux engagés par Val d'Oise Habitat se traduiront par une rénovation de l'intérieur des logements et par la réalisation d'une isolation thermique et phonique à travers le traitement du bâti extérieur (façade, toiture, menuiseries extérieures). En contrepartie de la garantie d'emprunts, la commune de Gonesse bénéficiera d'un contingent de 2 logements soit 15 % du programme immobilier.

2) Financement

Les caractéristiques financières des prêts qui seront souscrits sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PRET PLUS CDC	PRET PLUS CDC
Montant du prêt en euros	303.831,00	10.876,00
Durée	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60pdb	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60pdb
Taux annuel de progressivité	0.50% maximum	0.50% maximum
Modalité de révision des taux	DL (1)	DL (1)
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Différé d'amortissement	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A
Valeur de l'indice de référence	Taux en vigueur à la signature	Taux en vigueur à la signature
Commission d'intervention	Exonéré	Exonéré

(1) DL : Double révisabilité limitée (révisable en fonction du livret A et échéances annuelles)

Caractéristiques des prêts	PRET PLS FONCIER ARKEA	PRET PLS BATI ARKEA
Montant du prêt en euros	31.794,00	427.612,00
Période de préfinancement		
Durée du préfinancement optionnel	24 mois maximum	24 mois maximum
Paieement des intérêts	Annuel	Annuel
Conditions financières	3,07% révisable selon l'index du Livret A	3,07% révisable selon l'index du Livret A
Période de consolidation		
Durée du prêt	50 ans	40 ans
Amortissement	progressif	progressif
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Conditions financières	3,07% révisable selon l'index du Livret A	3,07% révisable selon l'index du Livret A
Remboursement anticipé	Indemnité proportionnelle de 3%	Indemnité proportionnelle de 3%
Indice de référence	Livret A	Livret A
Valeur de l'indice de référence	Taux en vigueur à la signature	Taux en vigueur à la signature
Commission d'engagement	0,25 % du montant emprunté	0,25 % du montant emprunté

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- se prononcer sur la garantie totale de ces emprunts au bénéfice de Val d'Oise Habitat
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations, la banque Arkea et l'emprunteur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution des subventions aux projets spécifiques PEL - 2013

PIECE (S) JOINTE (S) : Tableau récapitulatif des subventions proposées

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Des subventions communales sont prévues au BP 2013 afin de répondre aux demandes des établissements scolaires pour leurs projets spécifiques (Projets Artistiques et Culturels, Projets d'Actions Educatives Innovantes).

Dans le cadre du Programme Educatif Local, des subventions communales sont prévues pour soutenir les projets des établissements scolaires, à condition :

- qu'ils s'inscrivent dans les axes définis,
- qu'ils soient en cohérence avec les projets d'école,

Les axes définis dans le PEL sont les suivants :

- La laïcité,
- La civilité,
- la citoyenneté,
- La lutte contre les discriminations et le développement du respect de la différence,
- La mémoire collective,
- La prévention des conduites à risque et des addictions,
- Le développement durable,
- La découverte du patrimoine de la ville.
- La prévention de la violence
- L'éducation artistique.

L'ensemble des projets représente un montant de 8 677, 50 € pris en charge sur l'enveloppe 4378 qui sert à financer des projets éducatifs inscrits dans les axes définis par le PEL.

2) Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux projets spécifiques des écoles comme indiqués dans les tableaux récapitulatifs ci-joints.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur ANICET

OBJET : Approbation et signature entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France (A.R.S.) et la ville de Gonesse du Contrat Local de Santé

PIECE (S) JOINTE (S) : Contrat Local de Santé, présentation du Contrat Local de Santé et schéma de synthèse.

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

I/ Cadre réglementaire

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dispose à l'article L 1434-17 pour les communes, d'un nouvel outil de pilotage des questions de santé, le contrat local de santé.

« La mise en oeuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

Les contrats locaux de santé s'appuient sur les dispositifs existants notamment les ateliers santé ville. La Ville de Gonesse, première ville du Val d'Oise engagée dans une démarche de réduction des inégalités de santé par le biais de son atelier santé ville est donc sollicitée par l'Agence Régionale de Santé pour co-signer un contrat local de santé.

Conjugant les objectifs régionaux de santé publique et les besoins locaux, le contrat local de santé comprend cinq axes stratégiques, déclinés comme suit :

- 1- préserver l'offre de soins présente sur la commune
- 2- Mobiliser tous les acteurs pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- 3- Améliorer la santé globale des jeunes
- 4- Améliorer la santé globale de la population
- 5- Lutter contre l'habitat indigne et réduire les inégalités de santé en lien avec l'environnement

II/ Eléments de contexte

Gonesse, dont l'indicateur de développement humain est de 0,38, s'est engagée dans une démarche de réduction des inégalités de santé en 2004 par la mise en place d'un atelier santé ville.

Les actions développées dans le cadre de l'atelier santé ville répondent aux priorités de prévention et de promotion de la santé ainsi qu'aux besoins d'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins.

Un diagnostic local de santé a permis d'élaborer la programmation de l'Atelier santé ville, qui doit permettre d'améliorer l'état de santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux de santé. Cette programmation s'articule autour de cinq axes :

- l'observation et l'analyse de l'état de santé des habitants,
- la prévention et la promotion de la santé,
- l'offre de soins et le développement de réseaux de santé
- l'accès aux soins et aux droits
- le développement du partenariat et l'amélioration des pratiques professionnelles

Le volet prévention et promotion de la santé se décline en 5 thématiques prioritaires :

- Prévention bucco-dentaire
- Education nutritionnelle et promotion de l'activité physique
- Promotion des dépistages organisés du cancer du sein, colorectal et de l'utérus
- Prévention des problématiques liées au vieillissement
- Prévention des conduites à risques et santé psychosociale

L'atelier santé ville concentre ses actions sur trois publics cibles :

- les jeunes,
- les personnes en situation de précarité,
- les personnes en situation de vulnérabilité liées au vieillissement ou à la dépendance.

III/ Financements

Au titre des actions de prévention et promotion de la santé inscrites dans le Projet régional de santé, la ville bénéficie de financements de l'Agence régionale de santé, à hauteur de 11 000 euros en 2012.

L'engagement de la ville dans le contrat local de santé ne donne pas lieu à des financements supplémentaires mais assure la pérennité du financement des actions mises en œuvre par l'atelier santé ville et inscrites au Projet régional de santé.

IV/ Conclusion

En initiant de nouveaux cadres d'intervention le contrat local de santé pose les enjeux liés aux besoins non couverts, aux projets à développer et aux dynamiques territoriales à renforcer.

Considérant les inégalités de santé très prégnantes, la Ville de Gonesse peut s'engager dans un contrat local de santé.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser et d'approuver la signature du Contrat Local de Santé entre l'Etat, représenté par le Préfet du Val d'Oise, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, représentée par son Directeur Général, et la Ville, représentée par son Député-maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental d'Accès au Droit au titre des activités de l'Agence Civile – Année 2013

PIECE(S) JOINTE(S) : Rapport d'activité de l'Agence civile – Année 2012.

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

L'activité de l'Agence civile répond aux critères retenus dans le cadre de la charte de l'accès au droit :

- elle comprend une action, neutre et impartiale, d'information, d'orientation, d'aide ou d'accompagnement dans les démarches juridiques ou administratives.
- elle est accessible à l'ensemble de la population sans aucune distinction.
- elle est entièrement gratuite pour ses bénéficiaires.
- elle est assurée par des personnes présentant une qualification ou une expérience adaptée au(x) domaine(s) juridique(s) abordé(s).

De ce fait, à la demande de la Ville de Gonesse, l'Agence Civile a été labellisée Point d'Accès au Droit par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (C.D.A.D.) en 2001 qui lui a versé, à ce titre, une subvention de 10 000 francs.

2) Financement

En 2002, cette subvention a été doublée afin de prendre en compte l'effort consenti avec la création de nouvelles permanences et s'élevait alors à 3 800 euros.

Pour l'année 2013, et en raison de l'augmentation du volume horaire des permanences, il est proposé de valoriser le montant de la subvention demandée au Conseil Départemental d'Accès au Droit.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental d'Accès au Droit une subvention d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre des activités de l'Agence Civile – Année 2013

PIECE(S) JOINTE(S) : Rapport d'activité de l'Agence civile – Année 2012

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le 4 décembre 1998, l'assemblée régionale s'engageait dans un certain nombre d'actions visant l'amélioration de la sécurité des franciliens et le développement de l'accès de ceux-ci à la justice de proximité. Cette seconde orientation s'est concrétisée par la signature, le 16 novembre 1999, de la convention de partenariat avec le Ministère de la Justice. La Région Ile-de-France a réitéré ses engagements lors de la séance du Conseil Régional le 8 novembre 2005.

Les axes majeurs d'intervention définis par le Conseil Régional sont les suivants :

- soutien aux actions de prévention précoce de la délinquance en direction des publics fragilisés : apprentissage des règles, de la vie en collectivité et de ses contraintes ;
- soutien aux projets contribuant à la prévention de la récidive des publics placés sous main de justice ;
- soutien aux actions en faveur de l'aide aux victimes d'infractions pénales et garantissant un accès au droit ;
- soutien aux actions d'aide à la parentalité ;
- soutien aux actions d'accès au droit dans le cadre du développement d'un réseau francilien d'accès au droit coordonné sur le plan départemental par les Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD).

2) Financement

Dans ce cadre, plusieurs activités développées au sein de l'Agence Civile la rendent éligible à une demande de subvention auprès du Conseil Régional : que ce soit au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, au titre des dispositifs de médiation (médiation sociale et urbaine), au titre de l'accompagnement des publics placés sous main de justice.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 8 000 euros pour l'année 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour le projet Arts Plastiques au titre de l'année 2013

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

CYCLE DE CONFERENCES saison 2012/2013

«PARTIE DE CAMPAGNE(S)»

Avec l'association Connaissance de l'art contemporain
1 samedi par mois de octobre 2012 à mai 2013 à 14H30

Cette nouvelle saison s'appuie sur l'actualité. Quatre grands dossiers illustrent un thème prioritaire : le développement durable. Ces rendez-vous d'1H30, animés par des historiens d'art passionnés, illustrés de projections vidéos, permettent de se familiariser avec l'art contemporain et d'approfondir ses connaissances.

Ces séances se déroulent à l'auditorium de Coulanges.

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES animés par Monsieur CANTALOU

La ville de Gonesse en partenariat avec l'Inspection académique poursuit les ateliers d'arts plastiques à destination de 14 classes de la ville sous la direction de Christian CANTALOU. Les ateliers tous publics sont mis en œuvre pour une quarantaine d'inscrits en cours du soir et week-end.

Titre : ACCUMULATION, COLLECTION, JAUNE

Les élèves sont amenés à s'exprimer plastiquement à partir de Graphismes, relief, volume, couleur, noir et blanc, toutes les pistes sont explorées ... et toutes les digressions permises. Les interventions au sein des ateliers de la ville (enfants et adultes) et en milieu scolaire sont coordonnées afin de présenter en fin d'année une exposition lisible et cohérente ou la mise en scène contribue à la valorisation du travail de l'année Et au bonheur de tous.

DETOURS ET CONTINUITE

Par Jean-Pierre PLUNDR
Exposition arts plastiques

Du samedi 23 mars au 18 mai 2013 à la salle d'exposition de Coulanges.
Entrée libre - Tout public

Depuis les premières œuvres de Jean-Pierre PLUNDR des années 80 jusqu'aux œuvres contemporaines, il existe un fil conducteur qui rend logique les passages alternés entre différentes techniques ; le dessin, la peinture, les aller et retours entre la figuration et l'abstraction, les options périodiques pour le noir et blanc et la couleur.

Se succèdent ainsi, d'une manière orchestrée, tout au long des années, par séries, des propositions formelles différentes exprimant toutes l'étonnement devant la complexité du monde et la volonté de remettre de l'ordre dans les illusions du visible.

Dans les œuvres plus anciennes, une superposition de trames, de grilles et de matières diaprées fait apparaître et disparaître des architectures imaginaires, invitant le spectateur à venir habiter des espaces à la fois géométriques et organiques.

Les œuvres récentes perpétuent cette thématique de la demeure ; sur un mode en apparence plus prosaïque, des maisons, des cabanes, des chemins y menant, constituent les traces d'un regard en perpétuel mouvement. Parallèlement à ce travail purement plastique, Jean-Pierre PLUNDR réalise des carnets de voyage et d'atelier où l'écriture et l'image se mêlent pour rendre compte de cette démarche

L'exposition a pour objet de présenter un ensemble de travaux (livres, dessins, peintures) retraçant le parcours artistiques de l'artiste depuis 1990 jusqu'à 2012.

L'artiste a réalisé un catalogue.

Des interventions sont réalisées par l'artiste afin de familiariser le public scolaire avec une démarche artistique.

2) Financement

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS ARTISTIQUES	8 321,00	RECETTES PROPRES	2 100,00
ACHATS FOURNITURES	3 000,00		
PRESTATIONS ET SERVICES	2 000,00	DEPARTEMENT Conférences	696,00
FRAIS DE PERSONNEL	31 300,00	DEPARTEMENT projets	4 000,00
FRAIS DE COMMUNICATION	2 500,00		
Vernissage Biennale	500,00		
		VILLE DE GONESSE	40 825,00
TOTAL	47 621,00	TOTAL	47 621,00

Le Conseil Général accompagne et soutient de nombreux projets dans le domaine des arts plastiques : expositions, ateliers de pratiques artistiques, colloques. Ces dispositifs s'inscrivent clairement dans la volonté de la ville de Gonesse de faciliter l'accès à la culture pour tous dans un but d'éducation et de développement.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 4 000 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour l'aide à la programmation de projets d'actions Arts Plastiques et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MAILLARD

OBJET : Acquisition du logiciel d'activités des accueils de loisirs CONCERTO - Demande de subvention auprès de la CAF et signature d'une convention.

PIECE (S) JOINTE (S) : convention

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville a acquis un logiciel de gestion d'activités « CONCERTO » courant l'année 2012. Ce logiciel recense les données permettant de renseigner les prestations effectuées par les usagers.

Ces données sont requises pour le versement des subventions du Contrat Enfance Jeunesse contractées de 2011 à 2015 entre la ville et la CAF.

Cette subvention est à hauteur de 5 000.00€ à réception de la validation de la convention.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec la CAF la convention relative à une subvention d'investissement sur fonds propres concernant l'acquisition du logiciel de gestion d'activités de loisirs CONCERTO.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Demande de subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain pour l'Aménagement de la place des Marronniers

La Commission des Finances du 16 Avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La commune envisage de réaménager la place des Marronniers. Elle souhaite ainsi permettre aux jeunes enfants d'évoluer en toute sécurité sur des installations ludiques, à proximité de chez eux et sous la surveillance de leurs parents. Elle veut aussi créer un lieu d'échange et de rencontre des habitants. L'aménagement prévoit la création d'une aire de jeux de 300 M2, d'une structure complète pour enfants entièrement clôturée et l'organisation du stationnement par la création de quinze places sur 330 M2.

En effet, le dimensionnement des places de stationnement couvertes (garages) situées à l'intérieur des habitations, ne permet plus de stationner les véhicules d'aujourd'hui à l'intérieur de la parcelle et la multiplicité des véhicules de chaque foyer implique le stationnement sur le domaine public. Un aménagement paysager est également prévu pour agrémenter le site.

Le coût de l'opération s'élève à 246 160,39 € HT soit 294 407,83 € TTC. Le démarrage des travaux pourrait intervenir fin Juin, sous réserve de l'accord de financement et de démarrage du Conseil Régional IDF.

2) Financement

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux d'aménagement de la place des Marronniers	246 160,00 €	Ville de Gonesse	56 616,80 €
Mission de Maîtrise d'œuvre + SPS	36 924,00 €	Conseil Régional Ile France – convention régionale de Renouvellement Urbain	226 467,20 €
TOTAL HT	283 084,00 €		283 084,00 €
Tva 19,6 %	55 484,46 €		55 484,46 €
TOTAL TTC	338 568,46 €	TOTAL TTC	338 568,46 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le projet d'aménagement de la place des Marronniers et son plan de financement,

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès du Conseil Régional Ile-de-France afin de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible pour le projet d'aménagement de la place des Marronniers, dans le cadre de la convention régionale de renouvellement urbain,

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,

DE DONNER délégation au Député-Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Demande de subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain pour l'Aménagement d'un linéaire de cellules commerciales Place du Général de Gaulle

La Commission des Finances du 16 Avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La ville souhaite relier le magasin Casino Shopping situé dans l'ancienne halle du marché aux commerces existants rue de Paris. Elle envisage de créer pour cela une véritable continuité commerciale jusqu'à l'axe central du centre ancien. La commune qui est propriétaire d'un bâtiment administratif auparavant occupé par la CPAM, situé entre les deux, dispose ainsi de la capacité à y faire aménager en pied d'immeuble des cellules commerciales. Elle les louerait elle-même à des commerçants qui souhaitent soit s'installer et enrichir l'offre commerciale, soit se déplacer pour bénéficier d'une localisation plus cohérente avec la structuration de l'offre commerçante en centre-ville. Une mission de maîtrise d'œuvre a été désignée à cet effet, et c'est sur la base de ses premières estimations et d'un avant projet que nous sommes en mesure de solliciter un financement au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain, auprès du Conseil Régional IDF.

Les loyers proposés tiendraient compte soit de la nature du commerce implanté afin de ne pas obérer leur viabilité, soit d'un montant de loyer plancher auquel viendrait s'ajouter une majoration proportionnelle au bénéfice des commerçants accueillis. La ville étudie par ailleurs la possibilité de compléter certains aménagements de cellules par des adaptations de nature à faciliter les implantations et les créations d'activités commerçantes dans ce linéaire.

Ce projet a été soumis pour avis à la chambre de Commerce qui s'est prononcée favorablement sur sa faisabilité.

Les travaux sont estimés à 374.190 €uros HT, soit 447.531,24 €uros, pour une surface de 325 M2, correspondant à trois, voire à quatre commerces. Les travaux commenceront fin 2013.

2) Financement

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux d'aménagement du linéaire de cellules commerciales	374 190,00 €	Ville de Gonesse	86 064,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre + SPS	56 128,00 €	Conseil Régional Ile France – convention régionale de Renouvellement Urbain	344 254,00 €
TOTAL HT	430 318,00 €		430 318,00 €
Tva 19,6 %	84 342,33 €		84 342,33 €
TOTAL TTC	514 660,33 €	TOTAL TTC	514 660,33 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le projet d'aménagement pour la création d'un linéaire de cellules commerciales au pied de l'immeuble situé place du Général de Gaulle

D'APPROUVER son plan de financement,

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès du Conseil Régional Ile-de-France afin de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible pour ce projet, dans le cadre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain,

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,

DE DONNER délégation au Député-Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Demande de subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain pour la reconstruction du Mur de Coulanges et la réhabilitation de ses abords

La Commission des Finances du 16 Avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les bâtiments de la ferme de Coulanges – maison de Maître, porche et pigeonnier, datent du XVIIIème siècle. La ville les a rachetés au dernier exploitant agricole en 1981. En 1987, la bibliothèque Pierre Rain y a été installée sur 400 M2, offrant 10 000 ouvrages de prêt. A l'issue d'importants travaux de rénovation et de réaménagement, le pôle culturel de Coulanges a été ouvert. Créé en 2007, il est constitué d'une médiathèque, d'un auditorium de 80 places pour accueillir spectacles et concerts de la programmation culturelle, une salle d'exposition, des bureaux de la direction des actions culturelles. C'est un équipement d'envergure ouvert à tous, et un lieu de vie, de rencontres et d'apprentissage de la culture. La médiathèque est plébiscitée par les Gonessiens. Avec 76.000 visites en 2011, 2967 personnes en travail sur place, 2078 participants aux animations des bibliothécaires, 220 classes accueillies, 462 spectateurs pour les conteurs et autres spectacles, 75000 prêts de documents, 156 titres de revues et quotidiens, 3300 DVD, 7600 CD et 58.000 livres, **la médiathèque de Coulanges et son annexe, la bibliothèque George Sand, rencontrent un franc succès auprès du public.**

Toutefois, l'Etat du mur de Coulanges en bordure de la rue de Paris présentait de tels risques d'effondrement qu'il a été nécessaire de le démolir en urgence à compter du 4 Décembre 2012. Sa reconstruction afin d'assurer la clôture du pôle culturel de Coulanges, le ravalement des murs existants sur la rue de Paris, et la nécessité de paver une partie de la cour et de consolider le mur du Pigeonnier, en concertation avec l'architecte des Bâtiments de France pour conserver le caractère historique de cette propriété communale, ont conduit la ville à missionner un maître d'œuvre.

Autant que possible, la reconstruction du mur de Coulanges rue de Paris avec percement (grilles et portails), se fera avec le réemploi des pierres d'appareil de l'ancien mur.

Il est important de réaliser ces travaux au plus vite afin de garantir la sécurité des usagers. L'objectif est de permettre un démarrage dès que possible, en fonction des autorisations de commencement que nous aurons obtenu de notre co-financeur, le Conseil Régional IDF, sollicité au travers de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain.

2) Financement

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux de reconstruction du mur de Coulanges et de réhabilitation de ses abords	263 500,00 €	Ville de Gonesse	92 900,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre / SPS	14 400,00 €	Conseil Régional Ile France – convention régionale de Renouvellement Urbain	185 000,00 €
TOTAL HT	277 900,00 €		277 900,00 €
Tva 19,6 %	54 468,40 €		54 468,40 €
TOTAL TTC	332 368,40 €	TOTAL TTC	332 368,40 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le projet d'aménagement relatif à la reconstruction du mur de Coulanges et à la réhabilitation de ses abords

D'APPROUVER son plan de financement,

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès du Conseil Régional Ile-de-France afin de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible pour ce projet, dans le cadre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain,

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,

De DONNER délégation à Monsieur le Député-Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Approbation des nouveaux statuts et attribution d'une subvention à l'Association « Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise » - Année 2013.

PIECE(S) JOINTE(S) : un rapport d'activité, projet de statuts

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Les Maisons de l'Emploi qui découlent du Plan de cohésion sociale du 30 Juin 2004 ont pour objectif d'associer les collectivités territoriales, de fédérer l'action des partenaires publics, et d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires.

Le Conseil de la Communauté de Communes Roissy Porte de France par délibération du 28 Octobre 2004, a pris l'initiative de s'inscrire dans ce dispositif. Les communes de Gonesse et de Goussainville ont accepté de s'associer à cette démarche ainsi que la Communauté de communes Pays de France.

Les statuts de l'association constitutive de la Maison de l'Emploi et le dossier de candidature ont été approuvés par le conseil municipal de Gonesse le 19 Octobre 2006. La commission nationale de labelisation des Maisons de l'Emploi a validé le projet présenté par l'association « **Maison de l'emploi de l'Est du Val d'Oise** » le 5 décembre 2006.

Les membres à l'origine de la création de la Maison de l'Emploi de l'est du Val d'Oise ont été rejoints le 18 octobre 2010 par la communauté d'agglomération Val de France.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 26 mars 2013 afin de présenter et approuver les nouveaux statuts de l'Association Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise. Il s'agit d'une mise en conformité, compte-tenu du retrait de l'association de la Communauté de Communes « Pays de France ».

Au vu du bilan d'activité 2012 joint et la présentation des actions menées sur le territoire de Gonesse pour les demandeurs d'emploi, nous proposons de renouveler l'attribution d'une subvention pour l'année 2013.

2) Financement :

La participation de la ville de Gonesse au fonctionnement de la Maison de l'Emploi est de 22 806 € pour 2013.

Les crédits correspondants seront imputés sur l'enveloppe budgétaire 11620.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **d'approuver les nouveaux statuts de la Maison de l'emploi de l'Est du Val d'Oise annexés au présent rapport.**
- **De renouveler l'adhésion de la ville de Gonesse à l'association de la Maison de l'emploi de l'Est du Val d'Oise**
- **d'attribuer une subvention de 22 806 € à l'association Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise pour 2013.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Attribution d'une subvention pour l'Association Pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes dite « Mission Locale » - Année 2013.

PIECE(S) JOINTE(S) : un rapport d'activité

La Commission du Développement social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La politique locale d'accompagnement des demandeurs d'emplois s'appuie sur l'action d'organismes et de partenaires reconnus pour leur compétence et leur connaissance du territoire. Les subventions sollicitées assurent leur fonctionnement tout au long de l'année ou à l'occasion de projets spécifiques.

2) Financement

L'association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes dite « Mission Locale » concerne 45 communes de l'est du département soit 279 281 habitants dont 41 517 jeunes de 16 à 25 ans.

La participation attendue de la ville de Gonesse au fonctionnement de la Mission Locale est de 37 051 € pour 2013.

Les crédits correspondants seront imputés sur l'enveloppe budgétaire 3784.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention demandée ci-dessus pour l'année 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Renouvellement de l'adhésion et attribution d'une subvention à l'association Initiative 95 pour l'année 2013

PIECE(S) JOINTE(S) : Bilan d'activité 2012

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation :

La politique locale d'aide au financement et à l'accompagnement de la création d'entreprise s'appuie dans le Val d'Oise sur l'association Initiative 95. Cette dernière a été créée le 1^{er} janvier 2012 à la suite de la fusion des trois plate-formes du territoire : ARSI, PRISME 95 et Est Val d'Oise Initiative (dont la commune était déjà membre du Conseil d'Administration).

Cette association assure des permanences au sein de la Direction du Développement Economique, du Commerce et de l'Emploi pour les créateurs Gonessiens.

2) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le renouvellement de l'adhésion à INITIACTIVE 95**
- **D'attribuer une subvention de 4 758 euros à l'association INITIACTIVE 95 pour l'année 2013.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : « Nos Quartiers ont des Talents » - Renouvellement de l'adhésion et versement de la cotisation pour l'année 2013

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

L'association propose à la commune d'accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés BAC+4 et plus, de moins de 30 ans, issus prioritairement des quartiers populaires. Elle met en œuvre des actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à tous les mêmes opportunités d'accéder à un emploi dans la tradition d'excellence par le mérite.

Les objectifs sont de :

- mobiliser les jeunes diplômés de la commune afin de leur faire bénéficier d'un réseau de parrainage et d'entreprises de haut niveau
- favoriser la complémentarité avec les partenaires emploi locaux
- assurer un suivi sur mesure des jeunes diplômés de la commune, via un reporting mensuel
- valoriser les parcours de réussite des jeunes de la commune et inciter les familles, amis, proches à éviter le décrochage scolaire
- mobiliser les entreprises locales sur un sujet sociétal
- mobiliser éventuellement les cadres de la Ville en tant que parrain / marraine
- parrainer et mettre en réseau des jeunes diplômés avec des entreprises, l'association mobilisera les acteurs locaux
- fournir les outils de communication nécessaires

L'association propose également de co-organiser un événement annuel destiné à mobiliser les acteurs locaux, les jeunes diplômés inscrits ou répondant aux critères de l'association telle qu'une information collective.

L'association était notamment présente sur le forum de l'emploi 2013. Une réunion a aussi été organisée par Pôle Emploi, à laquelle une trentaine de personnes ont participé.

De plus, ce partenariat est articulé avec les structures adhérentes de l'association implantées sur le territoire

Depuis sa création en 2006, et grâce à un réseau de 550 partenaires et 4250 parrains et marraines, l'association a suivi et accompagné 16 100 jeunes diplômés, dont 74 % ont d'ores et déjà été recrutés sur un emploi à la hauteur de leurs compétences, sur l'année 2012. En 2012 soit 3 849 JEUNES ont bénéficié du dispositif soit une hausse de 21% de plus qu'en 2011.

Au vu du bilan d'activité 2012 joint et la présentation des actions menées sur le territoire de Gonesse pour les demandeurs d'emplois, nous décidons de renouveler l'attribution d'une demande de subvention pour l'année 2013.

2) Financement

La cotisation sollicitée par cette association auprès de la commune est d'un montant total de 3 588 euros. Le montant correspondant est prévu sur la ligne budgétaire 17489

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association « Nos Quartiers ont des Talents »**
- **De verser la cotisation s'élevant à 3 588 €uros pour l'année 2013.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

**OBJET : Attribution d'une subvention et versement de la cotisation pour le CEEVO –
Année 2013**

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation :

Le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) est un partenaire important de la commune dans sa politique de promotion du territoire et de détection de candidats à l'implantation. Il s'agit de l'Agence de Développement Economique de notre Département.

Elle initie et accompagne des projets fédérateurs pour renforcer à la fois l'attractivité de notre département, mais aussi pour favoriser le développement de ses entreprises, en recherchant en permanence à valoriser ses savoirs faire et à diffuser de bonnes pratiques.

Elle organise ainsi par exemple depuis plus de 18 ans, des conférences à thèmes baptisées « Apéritifs-Contacts », afin de permettre à des chefs d'entreprises de s'informer sur les sujets qui les préoccupent. Elle dispose d'espaces d'informations pour les entreprises, à l'image de celui de la gare TGV de Roissy qui renseigne des responsables d'entreprises, des visiteurs, ou des passagers aériens et ferroviaires, sur les opportunités d'affaires, d'implantations ou de partenariats offerts dans le Val d'Oise.

Elle mène des campagnes d'information ou de communication dans la presse et à la radio. Elle soutient et fait connaître les filières technologiques du territoire, organise des opérations de soutien à l'export, apporte son appui à la création, la reprise et la transmission d'entreprises, assure des représentations à l'étranger (Osaka et Shangai), Etc...

La commune contribue financièrement au fonctionnement du CEEVO en versant une subvention de 4 907 €uros. Elle verse aussi une cotisation prévue statutairement pour un montant de 10 €uros.

2) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'attribuer une subvention de 4 907 €uros au CEEVO (Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise) pour l'année 2013,**
- **De verser sa cotisation au CEEVO pour cette même année pour un montant de 10 €uros.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur MONOT

OBJET : Approbation et signature de la convention d'entretien des réseaux eaux pluviales et eaux usées n°569 avec le S.I.A.H.

PIECE (S) JOINTE (S) : un projet de convention

La Commission Technique du Développement Durable du 8 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission Développement Economique et Urbain du 16 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

En date du 1^{er} janvier 2011, une convention a été conclue avec le SIAH (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du petit Rosne) quant à l'entretien, sur le territoire communal, des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

Afin de définir les dispositions techniques et administratives avec plus de clarté, il convient de procéder à la signature d'une nouvelle convention avec le SIAH.

Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018. Sa signature rendra caduque la convention en cours en date de 2011.

2) Financement

La rémunération du syndicat se répartit comme suit :

- Eaux usées :
 - o une redevance d'entretien d'un montant de 0,11€ TTC par mètre cube sera directement prélevée sur les factures d'eau potable des usagers et reversées au SIAH par la société concessionnaire
 - o cette redevance pourra faire l'objet de réajustement avant le 31 décembre de chaque année, en concertation avec la ville

- Eaux pluviales :
 - o une redevance annuelle de 117 056,85 € HT soit 140 000 € TTC sera versée par la commune. Des révisions de prix annuelles seront appliquées (pour information, à ce jour, la rémunération du SIAH s'élève à 128 772,84 € HT soit 154 012,31 € TTC)

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention annexée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution des subventions aux associations d'anciens combattants – année 2013

La Commission du Développement Social du 15 avril s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Ces associations contribuent activement à l'indispensable devoir de mémoire en participant à l'ensemble des cérémonies de commémoration de la Ville.

2) Financement

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des associations bénéficiaires de subventions avec le détail des montants. Le principe d'attribution proposé est la reconduction des montants attribués l'an dernier.

Association	Subvention 2012	Demande 2013	Proposition 2013
Comité d'entente (CEAACG)	950 €	1 000 €	950 €
FNACA	850 €	Non précisé	850 €
AAMMAC ARGOVI (Anciens Marins)	400 €	550 €	400 €
Association républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC)	400 €	400 €	400 €
Les Médaillés militaires 1691e section	250 €	300 €	250 €
Union Nationale de Défense des intérêts des Anciens Combattants (UDIAC)	150 €	Non précisé	150 €
Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé	40 €	Non précisé	40 €
Pompiers vétérans du Val d'Oise	50 €	80 €	50 €
TOTAL	3 090 €		3 090 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'attribuer les subventions de fonctionnement 2013 aux associations d'anciens combattants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Approbation et signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances dans le cadre du programme Bourse-Solidarité-Vacances

PIECE(S) JOINTE(S) : Convention

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Dans le cadre de sa mission de service public visant à favoriser l'accès aux vacances pour tous, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances assure la mise en œuvre du programme Bourse Solidarité Vacances.

Ce programme qui a pour objectif de collecter et de mettre à disposition des porteurs de projets, des offres de qualité portant sur le transport et l'accueil dans les structures et des offres de loisirs, pour favoriser le départ en vacances de publics en difficultés, vient en complément des dispositifs mis en place par les travailleurs sociaux du CCAS et les animateurs des centres socioculturels.

L'organisation des loisirs les départs en vacances des familles en individuel et en complète autonomie seront donc renforcés avec ce dispositif mais aussi avec d'autres tels que Culture du Cœur et la C.A.F.

BENEFICIAIRES ET/OU PUBLIC VISE :

Familles suivies par les partenaires sociaux du CCAS, de la CAF, des Services sociaux ou du Département, des associations caritatives et de la Maison de la Solidarité.

Les habitants des différents quartiers de la ville et les usagers des Centres Socioculturels.

2) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Approbation et signature d'une convention de mise à disposition de la piscine municipale entre la commune et l'association Gym H2O

PIECE(S) JOINTE(S) : Convention de mise à disposition de la piscine municipale

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

L'association Gym H2O utilise les locaux de la piscine municipale. Il y a donc lieu d'établir une convention qui définit les conditions de mise à disposition :

- dispositions générales
- conditions financières
- obligations respectives des parties
- contrôles – sanctions – fin de la convention.

2) Financement

La Ville de Gonesse met gratuitement la piscine municipale à la disposition de l'association Gym H2O.

3) Proposition

Il convient donc lieu d'établir une convention de mise à disposition de la piscine municipale où sont mentionnées :

- Les obligations de la commune
- Les obligations de l'association
- Les dispositions diverses

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale avec l'association Gym H2O.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Approbation du tarif pour la participation d'un enfant au séjour sportif du 16 au 21 juillet 2013 et signature d'un contrat avec le Centre National EPMM Sports pour Tous.

PIECE (S) JOINTE (S) : Contrat de réservation

La Commission de Développement Social du lundi 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Tout au long de l'année, les éducateurs sportifs proposent de nombreuses pratiques sportives différentes pour tous les enfants de la Ville dès l'âge de 4/5 ans dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports, pour tous les enfants de toutes les écoles élémentaires dans le cadre de leurs interventions sur le temps scolaire et les jeunes préados et adolescents des différents quartiers de la Ville, dans le cadre des séances d'animation sportive en soirée.

Pour ces derniers, il s'agit plus d'un travail de socialisation mettant l'accent sur le respect des horaires et des règles de jeu avec pour objectif, de favoriser une ouverture vers d'autres pratiques sportives collectives, voire vers des pratiques individuelles comme la natation.

En proposant cette approche pédagogique basée sur un réel enseignement éducatif physique et sportif, les éducateurs ont réussi à mettre en oeuvre à l'échelle de la Ville des actions qui permettent la mixité des publics au niveau des différentes tranches d'âges, entre filles et garçons et qui favorisent les échanges entre les jeunes des différents quartiers de la ville.

Cette pédagogie va dans le prolongement de l'enseignement des activités physiques et sportives dispensé par les éducateurs au sein des 9 écoles élémentaires de la ville.

Aussi, les stages proposés durant les périodes scolaires sont une forme d'aboutissement des séances dispensées au cours de l'année. Il s'agit de mettre en place des actions favorisant une progression acquises au cours des séances.

Chaque stage est précédé d'une période de préparation physique et d'apprentissage des règles de vie en collectivité. Les notions abordées auprès des participants porteront aussi sur les champs de la santé, de l'hygiène corporelle et alimentaire.

Il s'agira de consolider les groupes constitués et notamment les groupes de filles mais aussi de favoriser l'ouverture à de nouveaux publics et plus particulièrement aux jeunes qui ne partent pas en vacances.

Aussi, deux formules de stages sont proposées.

La première formule concerne les stages d'initiation tels qu'ils existent à ce jour, à savoir sans restauration et sans hébergement, avec un tarif à 9,80 € la semaine comprenant une séance de 2 heures de pratique sportive quotidienne.

La seconde formule proposée est un séjour sportif mis en place avec la Fédération Française des Sports pour Tous, pour découvrir de manière plus intense les activités de plein air et notamment l'escalade.

Ce séjour se déroulera à Sainte Enimie dans le Département du Tarn, avec restauration et hébergement, sur un site dédié aux activités de pleine nature (Spéléo – Escalade – VTT- Canoë – Tir à l'arc).

Ce projet a également pour objectif de développer chez les jeunes les notions essentielles pour préparer chacun à une attitude citoyenne. L'accent sera donc porté sur le dépassement de soi, l'engagement personnel et collectif, l'assiduité et la persévérance.

En raison de la nature de ce projet de séjour, de son contenu et des moyens logistiques, financiers et en personnel d'encadrement nécessaires à sa mise en œuvre, il est proposé d'appliquer une tarification distincte d'un montant de 120 euros (cent vingt euros).

Ce séjour se déroulera du 16 au 21 juillet 2013. Il sera ouvert pour un groupe de 20 jeunes âgés de 6 à 12 ans et un groupe de 20 jeunes âgés de 13 à 17 ans soit 40 participants et 5 éducateurs sportifs.

2) Financement

L'ensemble des stages proposés au cours de cet été représente un coût financier d'un montant de 10 800 € hors masse salariale. Le montant prévisionnel des recettes s'élève à hauteur de 5 000 € de participation des familles. Le coût restant pour la Ville s'élève à hauteur de 5 800 €.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le tarif d'un montant de 120 euros (cent vingt euros) pour la participation d'un enfant au séjour sportif du 16 au 21 juillet 2013 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat avec le Centre National EPMM Sports pour Tous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Demandes de dégrèvement de la redevance communale sur l'assainissement, formulées par :

- La société TOP CREATION, pour le 2 bis rue des Frères Montgolfier
- Monsieur NGUYEN, pour le 20 rue Lino Ventura
- Monsieur WAHBI, pour le 78 avenue Gabriel Péri
- Monsieur BAHl, pour le 11 bis avenue Raymond Rambert
- La société CLL TRANSPORT, pour le 14 rue Chauvart

PIECE(S) JOINTE(S) : Etudes VEOLIA EAU

La Commission des Finances du 16 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La société TOP CREATION, Monsieur NGUYEN, Monsieur WAHBI, Monsieur BAHl et la société CLL TRANSPORT, cités en objet, sollicitent un dégrèvement de leurs factures d'eau, en raison d'une fuite présente sur la partie privative de leur propriété, d'où une augmentation inhabituelle de la consommation d'eau :

La société TOP CREATION	Consommation facturée	551 m ³	Les 424 m ³ n'ayant pas été rejetés dans le réseau d'assainissement d'eaux usées, il paraît censé de dispenser le demandeur du paiement de la redevance communale d'assainissement.
	Consommation moyenne habituelle	127 m ³	
	Différence	424 m ³	
Monsieur NGUYEN	Consommation facturée	809 m ³	Les 631 m ³ n'ayant pas été rejetés dans le réseau d'assainissement d'eaux usées, il paraît censé de dispenser le demandeur du paiement de la redevance communale d'assainissement.
	Consommation moyenne habituelle	178 m ³	
	Différence	631 m ³	
Monsieur WAHBI	Consommation facturée	499 m ³	Les 253 m ³ n'ayant pas été rejetés dans le réseau d'assainissement d'eaux usées, il paraît censé de dispenser le demandeur du paiement de la redevance communale d'assainissement.
	Consommation moyenne habituelle	246 m ³	
	Différence	253 m ³	
Monsieur BAHl	Consommation facturée	1 666 m ³	Les 1 481 m ³ n'ayant pas été rejetés dans le réseau d'assainissement d'eaux usées, il paraît censé de dispenser le demandeur du paiement de la redevance communale d'assainissement.
	Consommation moyenne habituelle	185 m ³	
	Différence	1 481 m ³	
La société CLL TRANSPORT	Consommation facturée	1 123 m ³	Les 426 m ³ n'ayant pas été rejetés dans le réseau d'assainissement d'eaux usées, il paraît censé de dispenser le demandeur du paiement de la redevance communale d'assainissement.
	Consommation moyenne habituelle	697 m ³	
	Différence	426 m ³	

2) Financement

Le Conseil Municipal, par délibération n°62 du 27 mars 2003, a fixé le montant de la redevance communale d'assainissement à 0,12 €/m³, ce qui représente pour les demandeurs une exonération de :

La société TOP CREATION	50,88 €
Monsieur NGUYEN	75,72 €
Monsieur WAHBI	30,36 €
Monsieur BAHI	177,72 €
La société CLL TRANSPORT	51,12 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable aux demandes de dégrèvement formulées par :

- La société TOP CREATION, pour le 2 bis rue des Frères Montgolfier,
- Monsieur NGUYEN, pour le 20 rue Lino Ventura,
- Monsieur WAHBI, pour le 78 avenue Gabriel Péri,
- Monsieur BAHI, pour le 11 bis avenue Raymond Rambert,
- La société CLL TRANSPORT, pour le 14 rue Chauvart,

Et d'autoriser VEOLIA EAU à réaliser ces dégrèvements.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur SABOURET

OBJET : Règlement du cimetière

PIECE (S) JOINTE (S) : Règlement du cimetière

La Commission du Développement Social du 15 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'actuel arrêté municipal portant règlement sur la police du cimetière date du 10 novembre 1972. Bien évidemment, il est obsolète et ne tient pas compte de toutes les évolutions de la législation funéraire intervenues notamment depuis la loi du 9 janvier 1993.

Le nouveau règlement a donc pour objet de réactualiser ses dispositions en encadrant la gestion des emplacements concédés et gratuits, la mise en place de sites cinéraires, l'organisation des convois dans l'enceinte du cimetière, le travail des intervenants funéraires, les dimensions des sépultures et monuments, le comportement et la circulation des personnes et des véhicules et, de manière générale, d'assurer le respect dû aux défunts.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les dispositions du règlement du cimetière communal qui sera validé par arrêté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur SABOURET****OBJET** : Renouvellement des Contrats d'assurance de la Ville de Gonesse – Approbation et signature des avenants suivants :

Compagnie SMACL - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes - Avenants n°2

et n°3 au lot n°1

Compagnie SMACL - Assurance des responsabilités et risques annexes - Avenant n°2 au lot n°2

Compagnie SMACL - Assurance des véhicules à moteur et risques annexes - Avenant n°4 au

lot n°3

Compagnie HISCOX - Assurance tous risques d'exposition - Avenant n°2 au lot n°6

PIECE (S) JOINTE (S) : Avenants

La Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission des Finances du 16 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n°274 du 20 octobre 2010 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations de service d'assurance pour une durée de 4 ans comme suit :

N° Lot	Désignation	Société retenue	Formule choisie	Taux (à la date de signature du marché) ou prix au m2 HT	Montant HT	Montant TTC
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	SMACL	Variante	0,95	90 754,45	98 301,39
2	Assurance des responsabilités civiles et des risques annexes	SMACL	Solution de base + option 1	0,11		25 561,59
3	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	SMACL	Solution de base + options 1 et 2			56 730,85
4	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	Solution de base		2 447,00	2 667,23
6	Assurance des expositions	ASSURANCES SECURITE	Solution de base	0,4000 pour le séjour et le transport		50,00 € par exposition

Par délibération n°95 du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 aux lots n°1 et 6 et d'avenants n°1 et 2 au lot n°3.

Par délibération n°183 du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 au lot n°2.

Par délibération n°287 du 6 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°3 au lot n°3.

2) Financement

A ce jour, et comme chaque année, des régularisations nécessitant la conclusion d'avenants, doivent être effectuées sur certains lots comme suit :

N° Lot	Désignation	Société	Avenants		
			N°	Motifs	Montant (€TTC)
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	SMACL	2	Organisation d'animations au cours de l'année 2012	3 380,13
			3	Augmentation de la superficie du parc immobilier	3 211,43
2	Assurance des responsabilités et risques annexes	SMACL	2	Régularisation par rapport au montant des salaires bruts versés en 2012	-1 516,24
3	Assurance des véhicules à moteurs et risques annexes	SMACL	4	Régularisation des mouvements de véhicules (adjonctions et suppressions) intervenus entre le 19 avril 2011 et le 31 décembre 2012	-1 765,76
6	Assurance Tous risques Expositions	HISCOX	2	Régularisation des diverses expositions organisées en 2012	800,00

3) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer, avec les sociétés énoncées ci-dessus :

- les avenants n°2 et 3 au lot n°1,
- l'avenant n°2 au lot n°2,
- l'avenant n°4 au lot n°3,
- l'avenant n°2 au lot n°6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur DOS SANTOS

OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°3 relatif à la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie au lieu-dit « Les Quatre Voies »

PIECE(S) JOINTE(S) : Projet d'avenant n°3

La Commission des Finances du 16 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La Ville de Gonesse, la SFDE et SFR ont signé une convention en date du 18 octobre 1993 aux termes de laquelle la ville de Gonesse a mis à la disposition de SFR des emplacements au droit du réservoir « Nord » et en coupole de chacun des trois châteaux d'eau situés lieudit « les Quatre Voies » à Gonesse, sur la parcelle cadastrée section ZB numéro 67, aux fins d'installer un site d'émission réception.

La signature d'un premier avenant a été autorisée par la délibération n°95 du Conseil Municipal en date du 15 mars 2003. Ce premier avenant avait été pris afin d'intégrer les modifications techniques nécessaires à la société SFR.

Un deuxième avenant a été signé par délibération n°97 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2004, demandant au Conseil Municipal de prendre acte de la fusion-absorption de la société CEGETEL groupe et sa filiale SFR en prenant comme nouvelle dénomination « Société Française de Radiotéléphonie (SFR) ».

Le présent projet d'avenant procède à la modification des dispositions de la convention susmentionnée :

- Article 15 : Durée : La présente convention est conclue pour une durée de douze années à compter de la prise d'effet du présent avenant. Elle sera ensuite tacitement reconduite par périodes successives de cinq années.

- Article 14 : Loyer – indexation : SFR versera d'avance à la collectivité, et par virement bancaire, un loyer annuel d'un montant de 20 000 € HT, toutes charges locatives incluses. Le loyer visé augmentera de 2% par an. L'augmentation s'appliquera au 1^{er} janvier de chaque année.

- Article 16 : Environnement législatif et réglementaire : Le propriétaire reconnaît avoir reçu la fiche d'information « Téléphonie mobile et santé ».

Le présent avenant est entré en vigueur, rétroactivement, au 1^{er} février 2013.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications présentées dans le projet d'avenant n°3 à la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur DOS SANTOS

OBJET : Services de télécommunications fixes et mobiles de la Ville de Gonesse
Lot n°1 : Téléphonie filaire – Société SFR - Approbation et signature d'un avenant n°2
Lot n°2 : Téléphonie mobile – Société ORANGE – Approbation et signature d'un avenant n°1

PIECE (S) JOINTE (S) : Avenants

La Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

La Commission des Finances du 16 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 66 du 24 mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure relative aux services de télécommunications fixes et mobiles de la Ville de Gonesse sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande

Par délibération n° 216 du 22 septembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature de ces marchés avec les sociétés suivantes :

N° Lot	Désignation	Montant minimum annuel (€ HT)	Montant minimum annuel (€ TTC)	Montant maximum annuel (€ HT)	Montant maximum annuel (€ TTC)	Entreprises retenues
1	Téléphonie filaire	40 000,00	47 840,00	125 000,00	149 500,00	Entreprise SFR BUSINESS TEAM
2	Téléphonie mobile	15 000,00	17 940,00	40 000,00	47 840,00	Entreprise ORANGE France SA

Par délibération n°310 du 15 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 au lot n°1 prenant acte de la fusion absorption de la société titulaire du lot.

2) Financement

A ce jour, il a été constaté une incohérence entre la délibération et les documents contractuels du marché relatifs aux deux lots.

En effet :

- la délibération mentionnée ci-dessus et autorisant la signature des marchés fait mention de montants annuels.
- l'article 3 de chaque acte d'engagement indique que ces mêmes montants s'appliquent pour la période initiale et pour la période de reconduction. Or, l'article 1.3 du CCAP précise « Le marché est conclu pour une période initiale de deux ans à compter de la notification du marché. Ce marché peut être reconduit pour une durée maximum de deux ans. »

Afin que ces documents constituent un ensemble cohérent, il y a lieu de préciser que les montants indiqués dans l'acte d'engagement sont annuels. Le tableau figurant à l'article 3 de l'acte d'engagement sera donc ainsi présenté :

N°Lot	Désignation	Montant minimum annuel (€ HT)	Montant maximum annuel (€ HT)
1	Téléphonie filaire	40 000,00	125 000,00
2	Téléphonie mobile	15 000,00	40 000,00
	Totaux	55 000.00	165 000.00

Il est à noter que ces modifications n'ont aucune incidence financière.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°1 et l'avenant n°1 au lot n°2 relatifs aux services de télécommunications mobiles de la Mairie de Gonesse avec les sociétés énoncées ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur BOISSY

OBJET : Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) suite à l'acquisition de deux véhicules électriques

La Commission Technique du Développement Durable du 8 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

La Commission des Finances du 16 avril 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La ville de Gonesse a réceptionné en début d'année 2013 deux véhicules électriques commandés en décembre 2012.

L'achat de ces véhicules s'inscrit dans le cadre de l'action 4 de l'Agenda 21 local. Le choix de véhicules électriques plutôt que de véhicules thermiques permet ainsi de diminuer l'impact du parc automobile de la ville en bruit, ou autres polluants atmosphériques (dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, particules fines...)

Ces véhicules sont des Kangoo maxi ZE qui seront utilisés par le CCAS notamment dans le cadre de l'assistance à la mobilité aux personnes âgées et par le Service Entretien-Logistique Bâtiments et Manifestations.

Le coût d'achat des véhicules est pour l'un de 19 078,67 € T.T.C. et pour l'autre de 18 588,31 € T.T.C. La différence de prix est le fait de la présence d'un attelage permettant la traction d'une remorque sur le véhicule destiné au Service Entretien et Logistique Bâtiments et Manifestations. Ces prix comprennent le bonus écologique-Grenelle de 7 000 €.

Dans le cadre de son soutien à l'achat de véhicules électriques le S.M.D.E.G.T.V.O accorde une subvention après acquisition d'un montant. de 2 500 € par véhicule.

2) Financement

La demande de subvention est de 5 000€.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de SOLLICITER une aide financière au titre de l'acquisition de véhicules électriques,**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.**